

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Les producteurs de sirop d'érable de la MRC du Granit pourront recycler gratuitement leurs tubulures à compter du 1^{er} septembre

Lac-Mégantic, le 17 août 2021 – Chaque année, les 420 entreprises acéricoles de la MRC du Granit doivent remplacer environ 200 tonnes de tubulures de plastique dont elles se servent pour acheminer l'eau d'érable à la cabane. À partir du 1^{er} septembre, les acériculteurs pourront s'assurer que leurs tubulures arrivées en fin de vie seront recyclées gratuitement en les apportant à un point de collecte dans la région. Cela permettra d'éviter leur enfouissement au dépotoir, leur incinération ou leur entreposage dans les érablières et donnera la possibilité aux tuyaux d'être transformés en de nouveaux produits par l'entremise d'Environek de Sainte-Marie. Le dépôt des tubulures se fera à l'entreprise SLM Récupération maintenant AIM Recyclage située au 9109, route 204 à Frontenac.

Cette collecte volontaire constitue un projet pilote collaboratif mis sur pied par AgriRÉCUP, la MRC du Granit et le Syndicat local de l'UPA de Granit et Frontenac ainsi que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et s'étendra jusqu'à mars 2022.

Le projet vise à atteindre deux objectifs. D'abord augmenter le taux de récupération de la tubulure dans la MRC du Granit. Puis, aider à établir un programme permanent de récupération des tubulures d'érablières dans toutes les régions acéricoles du Québec. Le programme permanent efficace satisfera aux besoins des producteurs tout en produisant une matière de qualité pour le recyclage.

Avec plus de quatre millions d'entailles sur son territoire, la MRC du Granit s'avère la principale productrice de sirop d'érable en Estrie. « La filière acéricole est un moteur de développement dans la MRC du Granit, a déclaré la préfet de la MRC du Granit, Marielle Fecteau. Ce partenariat avec AgriRÉCUP s'inscrit donc parfaitement dans notre volonté d'atteindre l'équilibre entre le développement et la protection de ressources naturelles qui font la renommée de notre territoire. J'invite tous les producteurs et productrices acéricoles à bénéficier gratuitement du site de collecte, car le recyclage de la tubulure, en plus de donner une deuxième vie au plastique, permet de protéger nos forêts et nos érablières. »

En plus des tuyaux maîtres et de la tubulure de « 5/16 », le programme accepte également les raccords et les chalumeaux en plastique. Ceux-ci seront ensuite transportés à l'entreprise beauceronne Environek afin d'y être transformés en granules qui seront vendues à des manufacturiers de produits en plastique recyclé pour la fabrication de drains agricoles, de contenants divers, de tuteurs pour les arbres et autres.

Avant d'apporter leurs tubulures au site de collecte, il est important qu'elles soient bien préparées : la tubulure 5/16" doit être séparée des tuyaux maîtres. Tous doivent être exempts de contaminants. Il est particulièrement important de retirer la broche et les pièces métalliques connexes.

Les acériculteurs sont invités à consulter tous les détails du www.mrcgranit.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/collectes/.

«Le succès de cette collecte dépend d'une forte participation des producteurs et de la bonne préparation des tubulures usagées, insiste Christine Lajeunesse, directrice d'AgriRÉCUP. « Les acériculteurs de la MRC du Granit sont des gens passionnés qui ont à cœur leur territoire. C'est en travaillant ensemble de cette façon que l'on pourra arriver à bien gérer les tubulures en fin de vie et préserver les érablières. »

Ce projet pilote s'inscrit dans le *Programme de récupération et de valorisation des plastiques agricoles* d'AgriRÉCUP qui vise le zéro déchet dans le domaine de l'agriculture partout au Canada. AgriRÉCUP organise déjà dans la MRC la récupération des emballages de semences, de fertilisants et de pesticides ainsi que la collecte de pesticides et médicaments périmés. À ce jour, AgriRÉCUP compte quelque 120 sites de collecte exploités par des entreprises partenaires à travers la province.

Le secteur agricole utilise divers plastiques agricoles, dont la plupart ne sont malheureusement pas récupérés. Grâce aux projets pilotes d'AgriRÉCUP, conduits dans 15 MRC et régions du Québec, nous avançons vers une solution efficace à ce défi. Le réseau pourra éventuellement être accessible à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du Québec. Le gouvernement du Québec remercie à l'avance toutes les parties prenantes de leur collaboration au Programme de récupération et de valorisation des plastiques agricoles. Grâce à vous, nous faisons un pas de plus pour réduire nos déchets », a fait savoir le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval, M. Benoit Charette.

À propos d'AgriRÉCUP

AgriRÉCUP est une organisation sans but lucratif vouée à la responsabilité environnementale par le biais d'une bonne gestion des déchets inorganiques agricoles. Les programmes d'AgriRÉCUP sont offerts partout au Canada. Ses programmes ont été imités à l'échelle internationale. Pour en savoir plus sur AgriRÉCUP, visitez agrireocup.ca.

À propos de la MRC du Granit

La MRC du Granit, située aux confins des Cantons-de-l'Est et à la frontière de la Beauce et de l'état du Maine, compte à travers les 20 municipalités de son territoire une population résolument tournée vers l'avenir, imaginative, créative, unie. Les citoyens sont engagés dans le développement de leur milieu, s'activent à la protection de leur environnement et participent à façonner, à leur image, une communauté accueillante et dynamique. Enfin, la MRC du Granit offre des services efficaces et adaptés qui favorisent le développement harmonieux de la collectivité sur le plan économique, social et culturel ainsi que la mise en valeur de son patrimoine naturel.

– 30 –

Renseignements :

AgriRÉCUP

Christine Lajeunesse
Directrice pour l'est du Canada
450 804-4460
lajeunessec@agrireocup.ca

MRC du Granit

Véronique Lachance
Agente aux communications
819 583-0181, poste 117
vlachance@mrcgranit.qc.ca

Québec 

Partenaire financier :
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques